

Leasing

Comment financer ma première voiture?

GRAND LUXE À PETIT PRIX



417.35
francs / mois

Taux de leasing:
Seulement 5%*

* Prix d'achat 20 000 francs, durée 3 ans,
Valeur résiduelle 7000 francs

AUTOZ

Daniel a 19 ans et vient de terminer un apprentissage de géomaticien (CFC). Il souhaite maintenant acheter sa première voiture. Il a déjà passé son permis de conduire, cadeau de ses parents. Daniel sait bien qu'un tel achat est un projet financier important.

Il se renseigne donc sur les différents modes de financement possibles. Il peut épargner ou souscrire un crédit auprès d'une banque. Il trouve que le leasing est aussi une solution très intéressante. Au cours de ses recherches, il tombe sur la publicité ci-dessus de la société Auto Z. L'offre lui plaît immédiatement.

Qu'est-ce que le leasing?

Il ressort de ses recherches que le leasing est une forme spéciale de loyer (vient de l'anglais to lease = louer). Il est fréquemment utilisé pour les achats d'un certain montant. Le type de leasing le plus connu est celui pratiqué lors de l'achat d'une voiture. Au lieu de payer le prix du véhicule en une seule fois, le preneur de leasing verse un loyer qui doit généralement être viré chaque mois.

Daniel sait également que, s'il prend le véhicule en leasing, il est le preneur de leasing et il doit souscrire un contrat avec le bailleur. La plupart du temps, le bailleur n'est pas le vendeur du véhicule (Auto Z) mais en général un établissement financier (par exemple une banque) qui travaille avec le concessionnaire de véhicules automobiles.

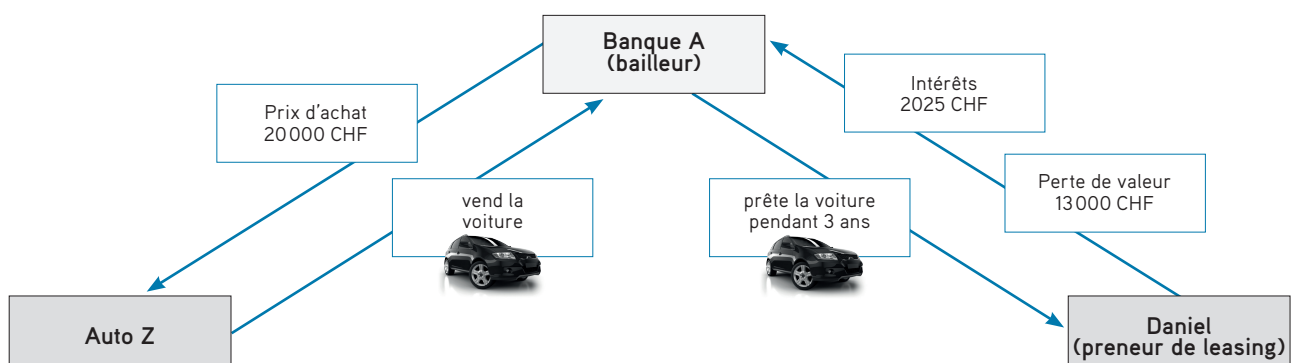
Dans le cas de la présente offre, il s'agit de la banque A. Auto Z est simplement le fournisseur du véhicule pris en leasing. Daniel a bien compris que le contrat de leasing ne sera pas conclu avec Auto Z, mais avec la banque A. La publicité d'Auto Z indique une durée de 3 ans. Qu'est-ce que cela signifie? Il s'agit de la durée pendant laquelle il peut utiliser le véhicule. La majorité des contrats prévoient des durées de 2 à 4 ans. Le bailleur demeure le propriétaire du véhicule; ici, il s'agit de la banque A. Daniel constate qu'en optant pour un leasing, il ne pourra pas dire «ma voiture», car le preneur de leasing n'est pas le propriétaire du véhicule! C'est la raison pour laquelle, le preneur doit généralement souscrire une assurance casco complète qui couvre aussi les dommages qu'il pourrait causer lui-même au véhicule.

Comment fonctionne le leasing?

Daniel a décidé de prendre en leasing le véhicule de l'annonce. Il souhaite signer le contrat de leasing pour ce véhicule au prix d'achat de 20 000 francs et pour une durée de 3 ans. Que se passe-t-il «en coulisses»?

Dans un premier temps, la banque A vérifie si, en vertu de la loi sur le crédit à la consommation, Daniel a le droit de souscrire un contrat de leasing. Concrètement, cela signifie qu'elle vérifie son âge (majorité requise) et s'il ne présente aucun risque de surendettement. L'âge de Daniel est en ordre. Pour l'examen de la solvabilité, le bailleur contacte le centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) pour savoir si Daniel a d'autres crédits en cours.

L'examen de la solvabilité est positif. La banque A achète alors le véhicule pour 20 000 francs à Auto Z et en laisse la jouissance à Daniel pendant 3 ans. La banque A (le bailleur) dépense donc de l'argent et court un risque. Elle entend être rémunérée en conséquence et réclame à Daniel le paiement d'intérêts. Dans notre exemple, les deux parties s'entendent sur un taux d'intérêt de 5%.



Perte de valeur et valeur résiduelle

La voiture de Daniel a été achetée par la banque A pour 20 000 francs. Puisque Daniel utilise le véhicule, celui-ci perd de la valeur. La banque entend être dédommée de cette perte de valeur. Comment fait-elle? Elle estime une valeur dite résiduelle. Cette valeur indique le prix de vente du véhicule en leasing au bout de 3 ans.

Or, il s'agit là d'un montant purement théorique. Rien n'indique que Daniel pourra effectivement acheter le véhicule pour ce montant au bout des 3 ans. Le contrat de leasing stipule que le véhicule affichera une valeur résiduelle de 7 000 francs à l'échéance du contrat. En conséquence, la perte de valeur s'élève à 13 000 francs en trois ans (prix d'achat moins valeur résiduelle). Daniel verse 361,10 francs par mois à titre d'indemnisation de la perte de valeur. Ces 361,10 francs se calculent de la manière suivante: 13 000 francs divisés par 36 mois = 361,10 francs. A ce montant s'ajoutent les intérêts. Daniel utilise une règle empirique pour estimer les intérêts dus. Dans un premier temps, il calcule la valeur moyenne du véhicule pendant la durée du leasing. Celle-ci s'obtient en additionnant le prix d'achat et la valeur résiduelle, puis en divisant le tout par deux. Cela donne 13 500 francs. Daniel détermine les intérêts à partir de cette somme: 5% de 13 500 francs, cela fait 675 francs par an soit 56,25 francs par mois. Comme le contrat est conclu pour trois ans, Daniel doit acquitter 2025 francs d'intérêts au total.

Le loyer mensuel indiqué dans l'annonce s'obtient donc ainsi: 361,10 francs + 56,25 francs = 417,35 francs. Néanmoins, d'autres coûts viennent s'ajouter à ce loyer: assurance casco complète, taxe sur la circulation routière, assurance responsabilité civile, essence, frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais pour une place de parking (le contrat de leasing indique avec précision comment le véhicule doit être entretenu).

Bon à savoir avant de prendre un leasing automobile

- Un véhicule pris en leasing revient à près de 10 à 15% plus cher qu'un véhicule acheté. Par ailleurs, il faut tenir compte des coûts supplémentaires, notamment celui de l'assurance casco complète (en principe obligatoire).
- La règle de calcul est une simplification et surestime légèrement le coût exact du leasing financé par les intérêts.
- En Suisse, le taux d'intérêt applicable au leasing automobile ne peut pas dépasser 10% (plafond en 2019).¹
- Un contrat de leasing peut être dénoncé par écrit dans les 14 jours maximum suivant la réception de la copie du contrat. Passé ce délai, le contrat peut toujours être dénoncé, mais cela revient plus cher.

- En souscrivant un contrat de leasing, le preneur s'engage à payer des mensualités pendant plusieurs mois. Il faut donc être sûr de pouvoir financer ces montants.
- Pendant la durée du contrat de leasing, le véhicule relève toujours de la propriété du bailleur. A l'échéance du contrat de leasing, le preneur peut acheter le véhicule au prix convenu dès le départ. Ce prix de rachat n'est pas forcément identique à la valeur résiduelle.

Quelles sont les autres solutions en dehors du leasing?

Epargner puis acheter au comptant: l'achat d'un véhicule revient moins cher lorsque l'on peut payer au comptant. Si Daniel n'a pas suffisamment d'argent pour cet achat, il lui faut donc continuer de mettre de l'argent de côté. (Autre solution: il peut opter pour un véhicule d'occasion).

Crédit à la consommation: Daniel pourrait aussi emprunter l'argent nécessaire pour l'achat du véhicule en souscrivant un crédit à la consommation. Dès lors, la voiture lui appartient. Et en cas de difficultés financières, il pourrait revendre le véhicule. Mais, si la voiture est détruite dans un accident et que Daniel n'a pas souscrit de casco complète, alors il n'a plus de voiture. Et il lui faudrait quand même continuer de rembourser le crédit.

Avantages et inconvénients du leasing

Avantages

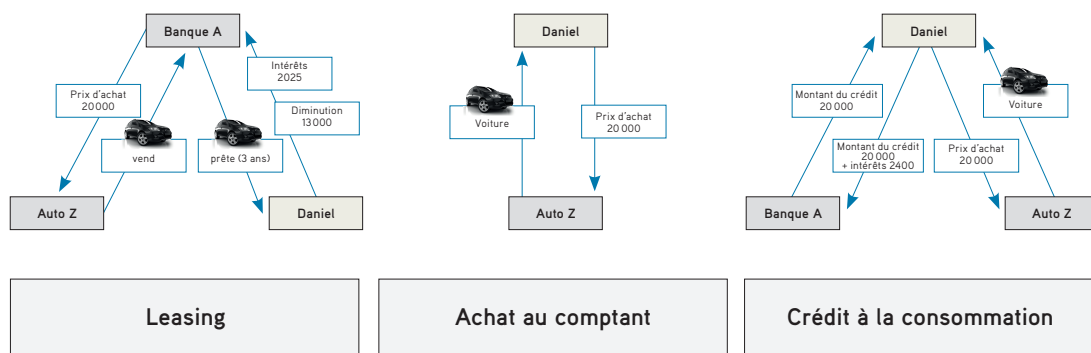
- ▶ Le leasing permet de s'offrir des choses que l'on ne pourrait pas payer au comptant.
- ▶ Les coûts sont fixes et divisés en montants périodiques réguliers. Ainsi, ces coûts sont faciles à planifier dans un budget.
- ▶ Le financement de l'acquisition s'étend sur une longue période.

Inconvénients

- ▶ Prendre un objet en leasing revient toujours plus cher que l'acheter au comptant.
- ▶ On est lié par un contrat pendant plusieurs années.
- ▶ Il est possible de se départir d'un contrat de leasing, mais c'est cher.
- ▶ Un véhicule neuf implique la souscription d'une assurance casco complète, laquelle est coûteuse.
- ▶ A l'échéance du contrat de leasing, le véhicule ne nous appartient pas automatiquement.
- ▶ Quiconque parcourt davantage de kilomètres que convenu dans le contrat de leasing devra payer un supplément.
- ▶ C'est la société de leasing qui désigne le garage chargé de l'entretien du véhicule. Les coûts peuvent donc être plus ou moins élevés selon le prestataire considéré.
- ▶ Le véhicule pris en leasing et les intérêts du leasing ne sont pas déductibles des impôts.

¹ Le calcul du taux d'intérêt maximal relève de la Loi sur le crédit à la consommation suisse (LCC). Le taux d'intérêt maximum est révisé chaque année et adapté si nécessaire.

Comparaison de différentes possibilités de financement pour le véhicule de Daniel



Prix d'achat du véhicule	20 000 francs	20 000 francs	20 000 francs
Taux d'intérêt annuel	5%	-	8%
Acomptes	417,35 francs par mois pendant 3 ans	-	Daniel paie le crédit, intérêts compris (20 000 + 2400 = 22 400 francs), sous la forme de mensualités (22 400 divisés par 36 mois = 622,20 francs) versées, pendant 3 ans, à l'établissement externe de crédit.
Durée	3 ans = 36 mois	-	3 ans = 36 mois
Coûts totaux pour la voiture	Daniel convient avec la banque A qu'à l'échéance du contrat de leasing, il peut racheter le véhicule au prix de 7000 francs (valeur résiduelle). Au total: mensualités de 417,35 francs pendant trois ans + valeur résiduelle de 7000 francs (15 025 + 7000 = 22 025).	Prix d'achat au comptant du véhicule = 20 000 francs	Prix d'achat (20 000 francs) + intérêts (800 francs par an pendant 3 ans = 2400 francs) = 22 400 francs
Coûts annexes Entretien du véhicule	Pour la taxe sur la circulation routière, l'assurance responsabilité civile, l'assurance casco complète, la vignette, l'entretien du véhicule, l'essence, le remplacement des pneus, la maintenance, les réparations, la place de parking ou le garage, Daniel doit prévoir 570 francs supplémentaires par mois.	Pour la taxe sur la circulation routière, l'assurance responsabilité civile, l'assurance casco partielle, la vignette, l'entretien du véhicule, l'essence, le remplacement des pneus, la maintenance, les réparations, la place de parking ou le garage, Daniel doit prévoir un peu moins de 570 francs par mois.	Pour la taxe sur la circulation routière, l'assurance responsabilité civile, l'assurance casco partielle, la vignette, l'entretien du véhicule, l'essence, le remplacement des pneus, la maintenance, les réparations, la place de parking ou le garage, Daniel doit prévoir un peu moins de 570 francs par mois.
Propriétaire	Le véhicule appartient à la banque A et non à Daniel, à moins qu'il ne le rachète à l'échéance du contrat de leasing.	Le véhicule appartient à Daniel après l'achat.	Le véhicule appartient à Daniel après l'achat.
Particularités	Dans le cadre d'un leasing, Daniel acquitte régulièrement un montant fixe. Il doit donc planifier ce montant dans son budget.	Daniel doit avoir économisé l'intégralité du prix d'achat avant l'achat. Idéalement, il met chaque mois un certain montant de côté jusqu'à atteindre la somme nécessaire à l'achat du véhicule.	Un crédit revient toujours plus cher qu'un achat au comptant et doit être planifié dans le budget sous forme de dépense régulière et fixe.